

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉCOLE SAINT-MATHIEU

Procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2017 Tenue à l'école Saint-Mathieu

VERSION ADOPTÉE

PRÉSENCES

Madame Catherine Laforest, enseignante Monsieur David Smith, enseignant Madame Amélie Desruisseaux-Talbot, parent Monsieur Jean-Sébastien Lemieux, parent Madame Alice Nadia Munyanshongore, parent Madame Marie-Chantale Lord, parent Madame Doris Hardy, représentante du personnel Madame Julie Bédard, représentante du personnel de soutien professionnel Madame Nathalie Dumont, représentante du Madame Geneviève Bussières, directrice Madame Josée Simard, directrice adjointe service de garde Madame Julie Thibault, parent (public) Madame Réjeanne Beaulieu, commissaire

Ordre du jour

1. OUVERTURE

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal du 11 avril 2017
- 1.4. Suivis au procès-verbal du 11 avril 2017

2. INTERVENTION DU PUBLIC

3. DÉCISION ET DISCUSSION

3.1. Service de garde

Approbation de l'offre de service du Croquignolet (reporté à la prochaine séance)

- 3.1.1. Amplitude de l'horaire
- 3.1.2. Calendrier d'ouverture
- 3.2. Activité reconnaissance pour les bénévoles
- 3.3. Matériel didactique
- 3.4. Réflexion sur la remise d'une bourse (allocation du Conseil)

4. INFORMATION

- 4.1. Rapport du président du Conseil d'établissement et correspondance reçue
- 4.2. Rapport de la direction
- 4.3. Rapport du représentant au comité des parents
- 4.4. Rapport du trésorier
- 4.5. Rapport de la fondation
- 4.6. Rapport de la commissaire

5. AUTRES SUJETS

5.1. Télévision (temps d'écran à l'école)

6. FERMETURE

- 6.1. Date de la prochaine rencontre
- 6.2. Levée de la réunion

1. OUVERTURE

1.1. Mot de bienvenue

En l'absence de monsieur Jean-Luc Fortin, madame Marie-Chantale Lord, viceprésidente du Conseil, tient le rôle de présidente de séance.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Le point prévu sur l'approbation de l'offre de services du Croquignolet est reporté à la prochaine réunion pour qu'il soit possible de tenir compte d'une autre offre de services et de faire des comparaisons.

Un point « Télévision (temps d'écran à l'école) » est ajouté dans « Autres sujets ».

C.E 2016-2017-50

Il est proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2017

La numérotation du procès-verbal doit être modifiée pour s'agencer à celle de l'ordre du jour.

Le « Mois des semaines » comprend, en plus de la Semaine des éducateurs et éducatrices spécialisées, la Semaine des secrétaires et la Semaine du Service de garde...

C.E 2016-2017-51

Il est proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 avril 2017 tel que modifié.

1.4. Suivis au procès-verbal de la séance du 11 avril 2017

La visite d'Eden Canada a permis de déterminer que quatre bancs spéciaux seront installés et cinq arbres matures seront plantés pour aménager une sorte de classe à l'extérieur. Les travaux auront lieu cet été et l'inauguration se fera en septembre.

Les inscriptions pour le Trottibus sont commencées. Six trajets sont proposés aux parents. Au moins trois trajets devraient démarrer : un trajet lève-tôt et deux trajets réguliers. Le premier matin du Trottibus sera le lundi 29 mai.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Il y a un public! Celui-ci se demande si les procès-verbaux des séances sont accessibles? Tous les documents produits dans le cadre du Conseil d'établissement sont publics... Ils sont archivés sur le site Internet de l'école (ou alors disponibles sur demande), où sont également disponibles les règles de régie interne du Conseil d'établissement.

3. DÉCISION ET DISCUSSION

3.1. Service de garde

3.1.1. Amplitude de l'horaire

Cette année, l'amplitude était de 7h à 18h. C'est l'amplitude maximale. Chaque Conseil d'établissement doit statuer, à l'intérieur de certaines balises, sur l'amplitude de l'horaire du Service de garde.

C.E 2016-2017-52

Il est proposé et résolu unanimement de reconduire l'amplitude proposée pour l'horaire du Service de garde en 2017-2018 (7h à 18h).

3.1.2. Calendrier d'ouverture

Il y a possibilité d'ouvrir le Service de garde hors calendrier : les 21 et 22 août 2017, ainsi que les 28 et 29 juin 2018, au coût de 30,35\$ par jour par enfant. Comme toujours, le Service de garde a l'obligation de s'autofinancer. Le camp de jour se termine le 18 août. Il serait donc difficile d'ouvrir les 21 et 22, compte tenu de la transition nécessaire. Le même problème surviendrait en juin. Certains milieux ouvrent ces jours-là. Faudrait-il rassembler des écoles ? Le Service de garde n'a jamais été ouvert ces jours-là. Ces deux jours en juin et en août sont utilisés pour terminer le ménage et aménager les locaux.

C.E 2016-2017-53

Il est proposé et résolu unanimement de ne pas ouvrir le Service de garde lors des journées hors calendrier en 2017-2018.

3.2. Activité de reconnaissance pour les bénévoles

La formule de l'an passé a été appréciée. Pourquoi ne pas la reconduire ? Le 6 juin, de 17h 30 à 19h (5 à 7 !) aura donc lieu l'activité de reconnaissance pour les bénévoles. Le Conseil d'établissement a dépensé 125\$ pour cette activité en 2015-2016. 150\$ sont prévus dans le budget pour cette activité en 2016-2017. Le reste des dépenses associées à cette activité est assumé par l'école.

C.E 2016-2017-54

Il est proposé et résolu unanimement de conserver la même formule pour l'activité de reconnaissance pour les bénévoles, qui aura lieu le 6 juin 2017.

3.3. Matériel didactique

Il y aura du nouveau l'an prochain par rapport à la facture scolaire. Comme cela se fait pour le Service de garde, il sera possible de payer directement par Internet la facture scolaire pour les enfants. Une facture va être envoyée par courriel au mois d'août : le paiement par Internet, le paiement par chèque ou le paiement en argent au secrétariat seront proposés.

Par ailleurs, une uniformisation de la liste s'est faite à l'échelle de la Commission scolaire. La Direction générale a passé les listes au peigne fin. Il faut déterminer si le Conseil d'établissement est toujours à l'aise avec les suggestions de fournisseurs. Il s'agirait donc de reconduire le partenariat avec les trois fournisseurs (Coopsco Ste-Foy, Brassard Buro, Coop Zone). Ceux-ci s'assurent qu'ils ont en magasin tout ce qui est demandé par les enseignantes et les enseignants. Un parent demande si le magasin scolaire à Rochebelle pourrait devenir un fournisseur.

L'an passé, la contribution facultative à la Fondation avait été ajoutée sur les listes de matériel. Le système de paiement par Internet ne donne pas, pour le moment, la possibilité de faire une contribution facultative à la fondation. Il y a bien entendu un risque de diminution des contributions à la Fondation. Le Conseil d'établissement doit donc aussi décider s'il est pertinent d'inscrire la possibilité de contribuer à la Fondation sur les listes. Les

listes devraient être fournies trois jours avant le prochain conseil pour qu'il soit possible de regarder les listes lors de la séance du Conseil.

La présence de la contribution facultative à la fondation donne lieu à des interrogations sur la compréhension du français : est-ce que tous les parents comprennent bien qu'ils n'ont pas à débourser de somme s'ils ne le désirent pas ou s'ils n'en ont pas les moyens ? Par ailleurs, est-ce que les parents sont au courant des bienfaits de la fondation ? Pour la vente de fondue, il était mentionné à quoi servirait l'argent. Il y aurait peut-être lieu de publiciser davantage les activités de la fondation. Enfin, indiquer une balise, pour la contribution, 10\$ par exemple, permettrait aux parents d'avoir une idée plus claire de ce qui est attendu d'eux.

Il serait peut-être possible de faire une section à découper pour le don sur les feuilles pour le matériel scolaire. Cela permettrait de donner plus de visibilité à la contribution facultative à la fondation. Il serait plus risqué de le faire sur le formulaire pour les sorties éducatives. Quoi qu'il en soit, il apparaît souhaitable de référer davantage à la fondation et d'informer davantage sur les façons de faire des dons à la fondation.

C.E 2016-2017-55

Il est proposé et résolu unanimement de permettre le partenariat avec les trois fournisseurs habituels pour l'achat du matériel et de mentionner la possibilité de faire une contribution facultative à la fondation sur la liste de matériel scolaire acheminée aux parents.

3.4. Réflexion sur la remise d'une bourse (allocation du Conseil)

La remise d'une bourse, à partir de l'allocation du Conseil qui n'a pas été dépensée à cause de la prise en charge du secrétariat par des membres du Conseil, a été évoquée lors de plusieurs réunions. Toutefois, rien n'avait été établi, ni les montants, ni les critères. En somme, que veut faire le Conseil de l'allocation restante ?

Madame Desruisseaux-Talbot, trésorière, mentionne que 400\$ étaient prévus dans le budget pour les dépenses du Conseil. De plus, sur les 500\$ de contribution à l'OPP, 300\$ ont été dépensés. Il reste donc 700\$ inutilisés. Ira-t-on vers l'attribution d'une bourse, vers un prix pour un membre du personnel? Si l'argent n'est pas dépensé, c'est reconduit. Il y aurait une autre proposition. Depuis deux ans, des parents ont présenté une demande de bourse d'initiative parentale au comité de parent de la Commission scolaire, pour un projet similaire. Les deux fois, le projet a été refusé, non pour son manque d'intérêt aux yeux du comité de sélection (du moins, une des deux fois), mais étant donné le nombre limité de bourses offertes et le nombre grandissant de demandes. Il s'agit d'un projet de valorisation de la lecture et de l'écriture, pour inciter les enfants à lire davantage, à partir d'une liste d'œuvres phares. Le projet offrirait la possibilité aux enseignantes et enseignants intéressés d'acquérir (dans les limites du financement, selon des modalités de partage qui restent à déterminer), des « séries » de classe, par exemple 25 exemplaires du Petit Prince, pour permettre à tous les élèves d'une même classe de lire le livre en même temps, de s'y identifier et de faire des activités pédagogiques en lien avec le livres. De plus, les parents à l'origine du projet se portent volontaires pour accompagner, bénévolement, selon différentes formules, les enseignantes et enseignants souhaitant s'approprier davantage ces œuvres. (Voir le projet présenté pour l'obtention d'une bourse d'initiative parentale du Comité de parents, en annexe au présent procès-verbal.)

Le Conseil d'établissement est davantage en faveur de cela qu'en faveur d'une bourse pour un membre du personnel ou d'un prix pour un élève. Le personnel aussi devrait être emballé. Cela est susceptible de perdurer dans le temps. De plus, il est difficile de trouver des critères pour un éventuel prix de reconnaissance pour les enseignants et enseignantes.

C.E 2016-2017-56

Il est proposé et résolu unanimement d'utiliser les montants résiduels du budget du CE (à déterminer) pour l'achat de séries de classe dans le cadre du projet d'œuvres phares.

4. INFORMATION

4.1. Rapport du président du Conseil d'établissement et correspondance reçue

Aucune correspondance n'a été reçue. La vice-présidente n'a pas de rapport à faire.

4.2. Rapport de la direction

Madame Geneviève Bussières rappelle que toutes les inscriptions qui viennent après le 1^{er} mai ne sont pas considérées dans le projet d'organisation scolaire. Si, pour un niveau, il n'y a plus de place, l'élève va être redirigé vers un autre milieu. Cela ne tient pas compte des reprises d'année ni des élèves référés en adaptation scolaire.

Bilan:

Préscolaire – 45 inscriptions, transferts éventuels vers notre école, 3 classes assurément.

1^{re} – 45 élèves, deux classes.

2^e – 43 élèves, deux classes.

3^e – 40 élèves, deux classes.

4^e – 41 élèves, deux classes.

5^e – 27 élèves, une classe de 5^e et une classe de 5-6

6^e – 36 élèves, une classe de 6^e et une classe de 5-6

Adaptation scolaire : 7 classes de 10 élèves (en moyenne)

Il y a une légère hausse des inscriptions par rapport à l'an passé.

Plusieurs relances ont été faites pour les inscriptions. Le suivi des inscriptions s'est fait par le portail Mozaïk.

Les photos des finissants ont eu lieu. Une date a été arrêtée pour la photo scolaire : elle aura lieu le 12 septembre 2017.

Cette année, l'école organise un concert de musique (avec quelques chorégraphies), pour souligner la fin de l'année scolaire, mais pas de gala. Tous les élèves de l'école participeront au spectacle. L'invitation a été reçue par les parents. Une activité reconnaissance pour les élèves aura lieu la veille (avec les élèves et le personnel uniquement). L'équipe école a pris la décision de faire les choses autrement, de changer la formule et de séparer en deux : un événement avec les élèves pour souligner leur persévérance, leur engagement, et un événement organisé par toute l'école, pour les parents. L'équipe avait envie d'innover, de faire autre chose, sans que la formule des autres années ait été critiquée (mais cela prenait tout de même beaucoup d'ampleur).

Après le « Mois des semaines », c'est maintenant le « Mois de l'activité physique ». Différentes activités sont prévues : partie de basket élèves-enseignants, défi de course, rassemblement pour le Grand Défi Pierre-Lavoie, etc.

Le CAA est devenu partenaire de l'école pour la brigade scolaire : il forme les brigadiers et fait de l'observation aux intersections dangereuses.

Le lignage de la cour d'école se fera bientôt. Des supports à vélos ont été installés.

Madame Bussières souligne le retour de madame Josée Simard à l'enseignement, pour l'année scolaire 2017-2018. Celle-ci mentionne le coup de cœur qu'elle a eu pour le milieu, pour l'équipe école, pour les enfants. Remplir la fonction de directrice adjointe lui a toutefois permis de réaliser pleinement que sa passion, sa place, c'est l'enseignement. Elle reprendra donc son poste à l'école Filteau. L'identité de la personne qui remplacera madame Simard n'est pas encore connue.

4.3. Rapport du représentant au comité des parents

Madame Alice Nadia Munyanshongore, la représentante au comité de parents, qui n'a pu être présente à la dernière réunion de celui-ci, mentionne les éléments présents à l'ordre du jour (bourses, relâche à l'automne...) de cette dernière réunion.

Elle revient également sur le drame de la mosquée, en janvier. Un de ses collègues y est décédé. Elle remarque que tous ont été touchés, à Québec, au Québec, et elle remercie l'école Saint-Mathieu, une des écoles les plus touchées, pour cette capacité qu'elle a eu de donner le sentiment que tous faisaient partie de l'équipe et que la diversité est une richesse.

4.4. Rapport de la trésorerie

Rien à signaler.

4.5. Rapport de la fondation

Rien à signaler. La dictée est repoussée à l'an prochain. Des écrivains jeunesse ont déjà été trouvés pour les deux prochaines années.

4.6. Rapport du commissaire

Madame Réjeanne Beaulieu, commissaire, fait le point sur différents sujets. En ce qui concerne les problèmes avec l'usine Anacolor, très médiatisés, il semblerait qu'un petit groupe de parents alimentait les médias. Seules quelques personnes auraient véritablement été affectées. La situation devrait rentrer dans l'ordre avec l'été. Ce n'est ni au Conseil d'établissement ni à la Commission scolaire de faire de la politique...

Du côté des discussions pour une éventuelle semaine de relâche à l'automne, le débat semble clos. Cela entraînerait trop de problèmes. Les syndicats sont contre et il aurait fallu commencer plus tôt au mois d'août, ce qui aurait suscité du mécontentement.

Des consultations seront lancées en 2017-2018 pour désinstitutionaliser quatre autres écoles, celles des Cœurs-Vaillants d'une part (Cœur-Vaillant et Cœur-Vaillant-Campanile) et celles du Versant (Sainte-Geneviève et Notre-Dame-de-Foy) d'autre part.

Beaucoup d'informations se retrouvent dans le rapport annuel de la Commission scolaire, que tous sont invités à lire...

5. AUTRES SUJETS

5.1. Télévision (temps d'écran à l'école)

Madame Amélie Desruisseaux-Talbot souhaite faire le point sur l'utilisation de la télévision dans les classes. Cette utilisation semble en effet en augmentation, pas nécessairement de façon pédagogique, mais pour récompenser, toute la semaine avant Noël ou à certaines périodes spécifiques (à la fin de la semaine)... Est-ce adéquat de passer autant

de temps devant les écrans, surtout quand ce n'est pas pour une visée directement pédagogique?

Madame Geneviève Bussières répond que la présence des tableaux numériques dans les classes a suscité des interrogations quant à la façon dont il est utilisé en classe et il semblerait qu'il serve à présenter des petits bouts d'émissions, comme amorces aux activités pédagogiques, à présenter des sites avec des ressources pédagogiques, à faire visionner des capsules en lien avec la matière ou à permettre certains moments de relaxation. Les activités récompenses vers la fin de la semaine ne devraient pas avoir lieu de manière régulière.

Les enseignantes et les enseignants savent ce qu'ils font dans leur propre classe. Un partage des idées pour les utilisations pédagogiques se fait. Une discussion en équipe a aussi eu lieu pour sensibiliser l'équipe quant au temps d'écran des enfants et quant à l'importance des visées pédagogiques de ces utilisations de l'écran.

Madame Desruisseaux-Talbot remarque qu'il y a lieu de s'interroger aussi sur la nature des activités récompenses : pourquoi aller écouter un film ou jouer à l'ordinateur serait-il davantage une récompense que d'aller lire un livre, par exemple. N'y aurait-il pas d'autres façons de faire, pour récompenser et stimuler les enfants ?

Une discussion suit. Si tout reste une question de dosage, il n'en demeure pas moins important d'être vigilant, y compris pour l'accès à Internet. La communication entre les membres de l'équipe école pourrait aussi éviter que des élèves visionnent des films à la fois au Service de garde, dans la classe principale et dans une classe de spécialité une même journée...

Il pourrait être pertinent d'organiser une conférence avec l'OPP sur l'influence des écrans sur les cerveaux des enfants. Il n'en demeure pas moins que c'est le choix des activités plutôt que le temps prescrit qui est susceptible de faire une réelle différence.

6. FERMETURE

6.1. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du Conseil d'établissement aura lieu le 6 juin 2017.

6.2. Levée de la réunion

Il est 20h57.

C.E 2016-2017-57

Il est proposé et résolu unanimement d'approuver la levée de l'assemblée.

Rédigé par Jean-Sébastien Lemieux, secrétaire de circonstance

